

CLINIQUE AMIVET

Docteur David Pelois

123 avenue de Versailles - 75016 Paris

TEL. 01 42 88 74 17

Permanence téléphonique 24H/24

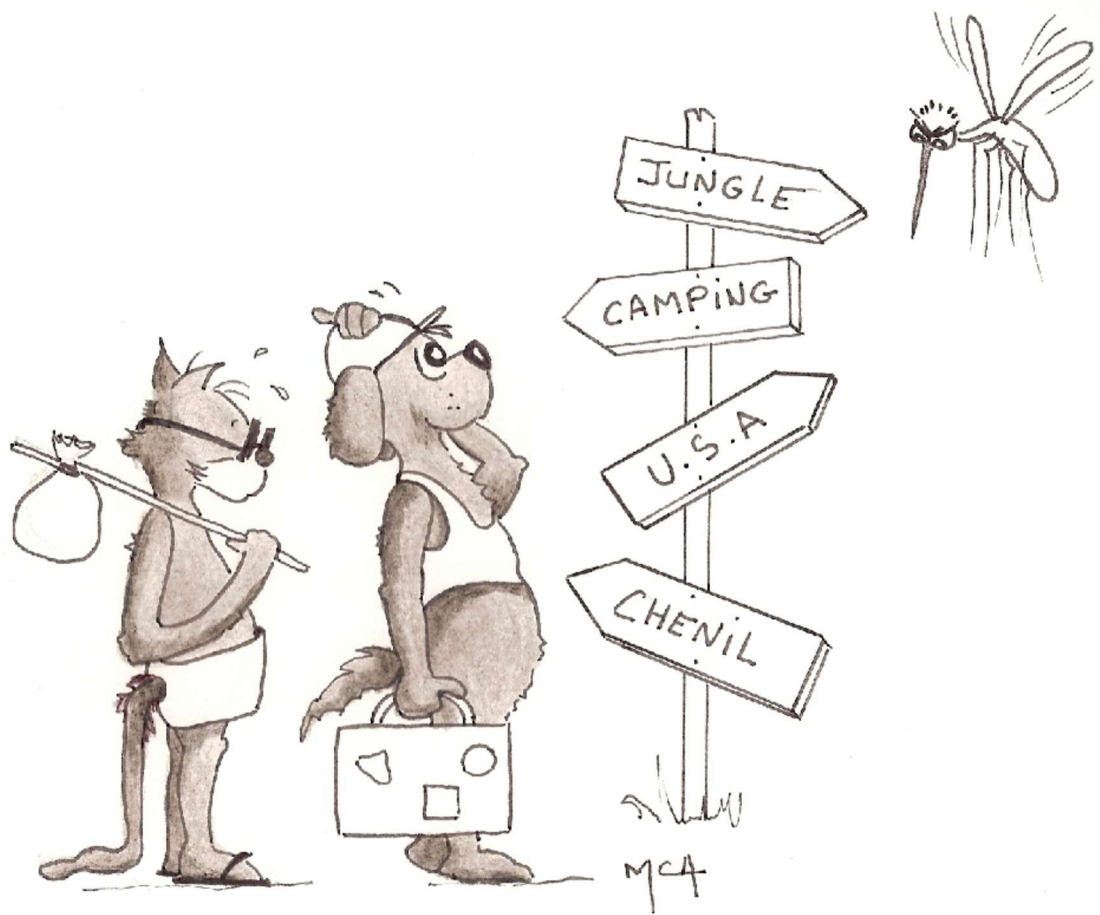


ILS PARTENT AVEC NOUS !!!!



Cette fois c'est décidé, vous partez en emmenant avec vous votre ménagerie. Le bocal du poisson rouge sous le bras et les croquettes du chien bien calées dans votre sac à dos, vous voilà parti, rêvant à de nouvelles aventures...

Pas si vite ! Voyager avec son animal, ça ne s'improvise pas !



A VERIFIER AVANT DE PARTIR A L'ETRANGER

Voyager avec son animal, ça ne s'improvise pas et ça ne nécessite pas que de l'amour. Dès que l'on choisit de mettre les pattes de nos amis hors de nos frontières, les difficultés s'accumulent. La plupart des pays cherchent à se prémunir contre les maladies véhiculées par les animaux, ce qui se comprend.

De manière générale, **ne comptez pas partir avec votre animal sur un coup de tête** : il faudra préalablement vous renseigner auprès de l'ambassade du pays de destination plusieurs semaines, voire plusieurs mois à l'avance.

Demandez quels sont les papiers à présenter à la douane, les vaccinations obligatoires et les certificats de santé nécessaires, tout en sachant que certaines inoculations sont exigées **jusqu'à 6 mois à l'avance** !

On vous déconseille d'essayer de tricher, les douaniers manquent d'humour et n'hésiteront pas, au mieux à confisquer votre compagnon. Tout est question d'organisation...

De manière générale, l'Union européenne exige la présentation d'un **passport européen** pour l'animal (délivré uniquement par un vétérinaire), ce document devant porter un certificat de vaccination contre la rage. Depuis le 1er janvier 2009, le passeport européen est le seul document pouvant certifier la vaccination antirabique. L'Union exige aussi une **identification par micropuce** (le tatouage étant aussi reconnu jusqu'à début juillet 2011).

Rappelons que **la vaccination antirabique est obligatoire pour** :

- les chiens et chats voyageant en dehors du territoire français ;
- les chiens et chats entrant sur le territoire français ;
- les chiens et chats vivant en Guyane ;
- les chiens considérés comme dangereux par la loi du 6 janvier 1999.

L'importation de jeunes animaux n'est pas toujours autorisée, car on ne les vaccine pas contre la rage avant l'âge de **3 mois**. La majorité des pays nécessitant le vaccin contre la rage, ils refusent donc l'entrée sur leur territoire national d'animaux âgés de moins de 3 mois. Par ailleurs, la vaccination contre la rage doit, pour tous les pays, avoir été effectuée **entre 21 jours minimum et 1 an maximum avant la date du départ**.

Hébergement pour tous les animaux

Avant de partir, assurez-vous que votre animal sera bien accepté sur votre lieu de villégiature. Le mieux est de demander directement à l'hôtel, au camping ou au propriétaire s'ils autorisent sa présence, et si oui, sous quelles conditions. Il

se peut que seuls les petits animaux soient acceptés : votre saint-bernard risque d'être plus difficile à loger qu'un caniche... Vous pouvez également appeler les offices du tourisme, qui recensent souvent les établissements accueillant les animaux.

L'accès aux plages

Si vous partez au bord de la mer, n'oubliez pas que de nombreuses plages sont interdites aux animaux, que leur accès est souvent réglementé ou limité (accès toléré dans une zone donnée ou soumis à des horaires). Dans tous les cas, votre chien devra toujours être tenu en laisse et la baignade lui sera souvent interdite. En cas d'infraction, vous risquez une amende de 11 € environ, parfois plus dans certaines communes. Celles-ci fixent le montant de l'amende par arrêté municipal. Renseignez-vous donc auprès des mairies.

On en profite pour conseiller de rincer votre animal à l'eau douce au retour de la plage, le sable pouvant irriter son pelage et de lui rincer les yeux avec un nettoyant oculaire pour chien/chat. Pour vous aider à y voir plus clair, la SPA et Maison facile ont mis en ligne des listes non exhaustives de plages acceptant les baigneurs à quatre pattes. Le site Internet de 30 Millions d'amis répertorie aussi, sur une carte interactive, les hôtels et campings pouvant accueillir votre animal et les plages auxquelles il peut accéder (avec les éventuels horaires d'accès).

Dans les bagages

Un voyage peut être stressant, voire angoissant pour votre compagnon. De même que les animaux à deux pattes que nous sommes, il peut également avoir le mal des transports. Vous pourrez l'apaiser en lui administrant un **anxiolytique naturel (ex : Zylkene)** avant le départ.

Renseignez-vous auprès de votre vétérinaire sur les médicaments à administrer pendant les jours précédant le départ et le jour J **contre l'excitation et l'anxiété, et pour prévenir les vomissements.**

L'arrivée dans un lieu inconnu ne devrait pas être pour votre animal un traumatisme insurmontable. Au contraire, c'est un nouveau territoire à explorer ! Cependant, vous pouvez l'aider à trouver ses repères plus rapidement en emportant avec vous ses objets familiers : panier, couverture, écuelle, jouets, etc.

Pour les plus prudents, il est conseillé d'emmener une **trousse de secours** pour votre animal.

Cette trousse peut contenir :

- un produit antiseptique ;
- un nettoyant oculaire et auriculaire
- des compresses et de la bande adhésive ;
- un antiparasitaire (puces, tiques, moustiques) et un crochet pour retirer les tiques ;
- un anti diarrhéique ;
- un thermomètre ;
- des ciseaux à bouts ronds pour couper les poils salis ou abîmés

PENDANT LE TRANSPORT

Vous voilà prêt à partir en voyage avec votre compagnon. Là aussi, il est impératif de prendre toutes ses précautions et de s'enquérir des recommandations afin de transporter votre animal dans les meilleures conditions. Voici quelques conseils.

En avion

Les précautions à prendre

Les compagnies aériennes voulant éviter que leurs appareils ne se transforment en ménageries volantes, le transport à bord est strictement réglementé. Si vous appliquez les consignes imposées, le voyage en avion avec votre animal ne devrait pas poser trop de problèmes.

Tout d'abord, il faut bien entendu **s'assurer préalablement que la compagnie acceptera votre compagnon**. Précisez, au moment de votre réservation, que vous comptez emmener un animal, en spécifiant son espèce et sa race. Ces précisions sont nécessaires car les compagnies n'acceptent pas tous les animaux domestiques à bord. Les chats sont généralement acceptés, ainsi que les chiens, à condition qu'il ne s'agisse pas de races catégorisées ou de chiennes en gestation.

N'oubliez pas de **vous munir des documents nécessaires**, surtout si vous partez à l'étranger : carnet de vaccinations ou de santé et, le cas échéant, passeport européen, certificat d'aptitude de votre animal d'assistance, attestant qu'il s'agit bien d'un chien homologué. Pensez enfin à vous présenter au moins une demi-heure, voire plus, avant l'heure limite d'enregistrement pour accomplir

les formalités requises pour votre animal.

La place

Votre animal est accepté à bord ? Maintenant se pose la question de sa place. Où voyagera-t-il ? En soute ou en cabine ?

Tout est question de poids. **S'il pèse moins de 4 ou 6 kg (poids maximal variable selon les compagnies)**, l'animal peut voyager en cabine, à l'intérieur d'un sac prévu à cet effet ou d'une cage, posé(e) à vos pieds ou sur vos genoux. Sacs *ad hoc* et cages sont vendus dans les boutiques des grands aéroports, mais on peut tout aussi bien en acheter auprès des comptoirs cargo des grandes compagnies.

Si votre animal pèse plus de 4 ou 6 kg, il devra voyager en soute ! Il sera installé dans une cage prévue pour lui.

Attention : l'avion n'est pas un zoo. Le nombre d'animaux en cabine est limité. Tout dépend du type d'appareil et de la destination. Les quelques places seront attribuées aux personnes ayant réservé en premier. Sinon, l'animal ira en soute.

En voiture

Pas d'impératif particulier à signaler en ce qui concerne les déplacements en voiture, mais quelques conseils de sécurité rendront le voyage plus agréable pour tous les passagers.

Installez toujours votre animal à l'arrière, que la banquette soit dépliée ou non, et, s'il est de petite taille, mettez-le dans son panier ou sa cage (que vous aurez tapissé(e) d'une serviette éponge). Pour un chien plus grand ou turbulent, il faut installer un **filet de sécurité** ou une grille de séparation entre l'avant et l'arrière du véhicule. Sachez aussi qu'il existe des ceintures de sécurité, à attacher au harnais de votre chat ou votre chien. Eh oui, sécurité routière oblige, tout le monde est logé à la même enseigne !

Les animaux peuvent être sujets au **mal des transports**, comme leurs maîtres. Votre vétérinaire pourra vous indiquer des médicaments pour prévenir les vomissements (pour limiter les dégâts, ne les faites pas manger dans les 12 h précédant le départ) et réservez quelques friandises pour les pauses.

Le plus grand danger pour un animal, en voiture, est la déshydratation. Prévoyez de vous arrêter régulièrement (toutes les 2 h, cette recommandation étant valable même si vous voyagez sans votre animal). À chaque arrêt, **faites-le**

Clinique Amivet

123, avenue de Versailles - 75016 Paris

Tél : 01 42 88 74 17

boire de l'eau et, par la même occasion, faire ses besoins. Faites faire un petit tour à votre chien, ça fait du bien de se dégourdir les pattes avant de reprendre la route (c'est valable pour le chien comme pour le maître). Enfin surtout, ne laissez jamais votre compagnon seul dans une voiture, d'autant moins lorsqu'il fait chaud : une insolation pourrait lui être fatale.

N'oubliez pas de faire attention au moment où vous ouvrez la porte sur une aire d'autoroute : certains chiens en profitent pour fuguer et finissent par se perdre, ce qui peut évidemment être très dangereux.

Attention aux conduites trop sportives, les coups de freins brusques, les virages serrés, la musique à fond, les discussions animées, les cris d'enfant... La conduite zen et dans le calme apaise les animaux.

Attention au coup de chaleur ! La sudation étant quasi absente chez nos compagnons à quatre pattes, ils supportent beaucoup moins que nous la chaleur. Dans l'habitacle, la température peut vite monter (plus de 40°C !), surtout si le véhicule est à l'arrêt. Le confinement dans cet espace clos surchauffé conduit rapidement à un état de choc avec syncope cardiaque et respiratoire fatale.

Roulez aux heures les moins chaudes et munissez-vous d'un brumisateur d'eau minérale pour asperger régulièrement la tête et le corps de votre animal. Placez sous le coussin du chat une plaque réfrigérée de glacière. Posez une serviette éponge humide sur la caisse du chat. Dès les premiers signes (agitation inexplicable puis abattement, halètement exagéré, voire difficulté respiratoire, muqueuses rouges...) de coup de chaleur : refroidir le corps de l'animal en l'aspergeant d'eau et en l'enveloppant dans une serviette éponge humide.

En train (avec la SNCF)

Théoriquement, aucun animal n'est admis dans les trains *SNCF* sans l'accord des passagers. Mais paradoxalement, la *SNCF* facture les voyages des animaux domestiques.

Si votre animal pèse moins de 6 kg, il devra être installé dans un sac ou un panier adapté, et dont les dimensions n'excéderont pas 45 x 30 x 25 cm, ou être tenu en laisse. Vous paierez alors la somme forfaitaire de 5,10 € quelle que soit la destination.

Pour les animaux de plus de 6 kg en revanche, vous paierez un billet 2de classe demi-tarif (même si vous voyagez en 1e classe). Là encore, le chien devra être tenu en laisse.

Une fois dans le wagon, pour des raisons de sécurité, un contrôleur (ou un agent de bord) pourra vous demander de le museler pendant le voyage. L'animal devra

rester dans le couloir ou entre les wagons. On vous conseille de le faire bien se tenir, car les autres passagers, s'ils n'apprécient pas ce genre de compagnie, peuvent exiger que vous vous déplaciez... Si vous voyagez en wagon-lit, vous devrez réserver un compartiment exclusif.

En bateau

Toutes les compagnies maritimes n'acceptent pas les animaux domestiques. Ensuite, même si elles les acceptent, l'accueil de votre animal dépend de la compagnie choisie. Dans certains cas, il devra voyager dans un **chenil** du bateau. Même si la croisière ne vous fait pas franchir de frontières, on peut vous demander de présenter le certificat de vaccination ou de bonne santé de votre animal. Il voyagera généralement dans un espace réservé aux animaux (chenil ou cale), à moins que vous ne le laissiez dans la voiture si vous empruntez le ferry.

Quelle que soit la compagnie, les papiers comme le certificat de vaccinations vous seront demandé, de même qu'à l'entrée du territoire de l'autre côté de la mer

En taxi

Avec un beau sourire, vous pourrez peut-être faire monter votre animal dans un taxi, mais le chauffeur a le droit de refuser de l'embarquer. Pour éviter les embrouilles avec les chauffeurs, il est préférable d'appeler préalablement la compagnie de taxis et de demander une voiture qui accepte les animaux. Vous paierez un supplément de transport pour votre animal.



EN CAS D'URGENCE

Si votre animal se perd :

- Prévenez le Fichier Central Canin et Félin (I-CAD) et indiquez les coordonnées de votre lieu de vacances.
- Prévenez les fourrières et les vétérinaires les plus proches.
- Faites une déclaration de perte au commissariat de police. Cette démarche facilitera la récupération de l'animal à la fourrière.
- Déposez une affichette chez les commerçants et les vétérinaires du quartier. Passez une petite annonce dans le journal local.

Les numéros utiles :

N'oubliez pas de noter les coordonnées de votre vétérinaire habituel ainsi que celles du vétérinaire le plus proche de votre lieu de vacances.

- Les organismes

Fichier d'identification canine et féline (chiens et chats identifiés) : www.icad.fr
Centre antipoison vétérinaire (Lyon, 24h/24) 04 78 87 10 40
Centre antipoison vétérinaire (Nantes, 24h/24) 02 40 68 77 40
Société Protectrice des Animaux 01 43 80 40 66
Confédération des SPA de France 04 78 38 71 85
Conseil National de la Protection Animale 01 43 79 03 03

Les bons réflexes :

Le coup de chaleur

Il est provoqué par une chaleur excessive sans possibilité de se déshydrater (cas typique d'un animal laissé dans une voiture au soleil même vitre entrouverte). Il peut aussi se produire s'il fait très chaud et que l'animal ne peut pas se mettre à l'ombre. Ce dernier suffoque, sa température rectale peut monter jusqu'à 42 ou 43°C. Il est proche de l'état de choc.

Mettez le dans un endroit frais et n'hésitez pas le doucher avec de l'eau froide. Si vous pouvez l'immerger complètement, faites-le. Si la situation ne s'améliore pas, placez une serviette garnie de glace sur le crâne ou la nuque, enroulez le dans une couverture mouillée et froide et rendez vous chez le vétérinaire le plus proche.

Vomissements et diarrhées

Tout animal qui souffre de diarrhées ou de vomissements répétés peut se déshydrater très vite, jusqu'au point de mettre ses jours en danger. Pour connaître l'état d'hydratation de votre animal, tirez doucement sur la peau du cou et du dos pour former un "pli de peau". Relâchez ensuite et observez la vitesse à laquelle la peau se déplisse.

Tout ralentissement significatif est un signe de déshydratation qui demande l'intervention d'un vétérinaire. (Réhydratation, perfusions, voire hospitalisation, etc...).

Les morsures de serpents

Certaines de ces morsures peuvent être mortelles. Un animal se fait le plus souvent mordre à la tête, au cou ou aux pattes. La face ou le membre gonfle rapidement. Évitez les méthodes dangereuses du style "brûler la plaie, faire un garrot, couper pour faire saigner". Attention, un animal qui est mordu par un serpent a généralement très mal et peut avoir des réactions violentes.

Évitez de le faire marcher ou bouger pour ne pas activer la circulation sanguine et allez voir un vétérinaire sans tarder, afin qu'il ait recourt aux injections nécessaires.

Comment déplacer un chien blessé

Un choc frappe en principe tout l'organisme. Après un accident, même si le traumatisme semble bien localisé (fracture), l'animal peut avoir des lésions internes et l'intervention d'un vétérinaire est obligatoire.

Si vous le pouvez, allongez le aussi tôt sur une surface rigide pour éviter l'aggravement d'éventuelles lésions internes. Transportez-le dans la mesure du possible sur cet objet rigide qui le maintiendra. Évitez les déplacements et les sursauts pendant le transport en voiture.

Soigner une plaie ouverte

Les plaies ouvertes doivent toujours être d'abord nettoyées à l'eau claire. Ensuite, il faut dégager au maximum en coupant les poils autour. Enfin, elles peuvent être désinfectées à l'aide d'un antiseptique. (Eau oxygénée, antisept, bétadine...). Évitez l'alcool à 90° (douleur) et l'éther (odeur) qui risquent de déclencher des réactions violentes !

Toute plaie négligée ou mal soignée, peut être la source de complications graves (abcès, gangrène, tétanos...).

Comment lui faire un bandage

En principe, les bandages sont utilisés pour arrêter un saignement, pour couvrir une plaie ouverte, ou pour soutenir un membre blessé. Placez toujours en contact avec la plaie des compresses stériles. Puis contenez-les en plaçant une bande autour de la zone lésée. Une autre bande adhésive ou un bandage à l'élastoplaste peut être placé au-dessus, en veillant à l'appliquer en partie sur la peau pour que le pansement ait une meilleure tenue.

Il faudra ensuite le surveiller car il tentera de toutes façons d'enlever cet élément qui le gêne. Il existe des collerettes en plastique adaptables pour pallier à cela.

Les piqûres d'insectes

Elles sont plus fréquentes l'été et touchent en particulier la bouche, les oreilles, la langue et les membres antérieurs.

Il faut immédiatement laver la zone avec de l'eau fraîche. Si ce n'est pas l'intérieur de la bouche, vous pouvez passer ensuite une pommade anti-allergique et anti-douleur. Si vous notez en plus des démangeaisons, une forte soif, de l'agitation ou des difficultés respiratoires, consultez le plus rapidement possible votre vétérinaire.

Évitez de laisser la gamelle à l'extérieur car cela attire les insectes et par conséquent augmente le risque de pique.



*L'équipe AMIVET vous
souhaite d'excellentes
vacances !!!*